



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère à la Condition Féminine

et aux Droits des Femmes

(MCFDF)

**Un programme ministériel
pour l'égalité entre les hommes et les femmes**

Allocution

de la Ministre Marie Laurence JOCELYN LASSEGUE

à la

10^{ème} Conférence Régionale sur les Femmes

de l'Amérique Latine et de la Caraïbe

Quito, Equateur

6-9 août 2007

« Valorisation des apports socio-économiques des femmes : participation des femmes à tous les niveaux du processus de prise décision politique »

**Excellence Madame la Présidente,
Excellences Mesdames les Vice-présidentes,
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour
l'Amérique Latine et la Caraïbe,
Distingués-es représentants-es du Gouvernement de l'Equateur,
Honorables Délégués-es des Etats membres,
Mesdames, Messieurs,**

En mon nom propre en celui de la délégation que je préside, je salue, mesdames la Présidente et les Vice-présidentes, vos nominations à ces prestigieux postes.

Permettez-moi de vous présenter les sincères félicitations du Gouvernement de la République et également des femmes et filles d'Haïti s'estimant heureux et heureuses de la participation de notre pays à cette 10^{ème} Conférence Régionale sur les Femmes de l'Amérique Latine et de la Caraïbe. Permettez-moi aussi de remercier le Gouvernement de l'Equateur d'avoir accueilli cette Conférence.

**Madame la Présidente,
Honorables Délégués-es,**

Un des thèmes sur lesquels se déroulent la dixième Conférence Régionale, à savoir « la participation politique et la parité entre les sexes à tous les niveaux des processus de prise de décision », est au cœur des grands débats nationaux quant à la participation politique des femmes dans l'établissement d'un Etat de droit démocratique en Haïti.

L'autre thème relatif à la contribution des femmes à l'économie et à la protection sociale, en particulier le travail non rémunéré, est à l'heure

actuelle la thématique qui mobilise les différents Ministères sectoriels, les Partis politiques et les opérateurs socio-économiques autour de la finalisation du Document National de Stratégie, de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DNSCRP).

Cet environnement socio-politique qui favorise le dialogue autour des grandes préoccupations nationales notamment la pauvreté et l'égalité entre les hommes et les femmes, s'inscrit dans le cadre de « *la mise en application d'une politique d'inclusion, de dialogue et de réconciliation avec tous les secteurs de la vie nationale* », prônée par le Premier Ministre Jacques Edouard Alexis dans son Enoncé de politique générale en juin 2006. Cette politique d'inclusion dont l'accent est mis sur la participation citoyenne, s'inspire du rôle des femmes dans la société en général et dans les activités productives en particulier.

**Madame la Présidente,
Honorables Délégués-es,**

La dixième Conférence Régionale est l'occasion pour le Gouvernement de la République d'Haïti, par l'organe du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, de renouveler sa détermination à créer des conditions permettant le plein respect et la garantie des engagements internationaux et régionaux de l'Etat haïtien en matière de droits humains des femmes, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), la Plate-forme d'Action de Beijing, la Convention de Belém Do Para, et le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement.

Ainsi, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes travaille-il, en regard de sa mission transversale, à ce que toutes les actions du gouvernement, visent à agir **véritablement** sur la condition des femmes

en Haïti. Ces actions s'inscrivent dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York en 2000, le Programme Régional d'Action pour la Femme en Amérique Latine et dans la Caraïbe adopté par la sixième Conférence Régionale sur les femmes à Mar del Plata en 1994, ratifié par le Consensus de Lima en 2000 et le Consensus de Mexico en 2004.

**Madame la Présidente,
Honorables Délégué/es,**

Le MCFDF a élaboré, et suit, un Plan d'Action Ministériel pour le Quinquennat 2006-2011 avec pour principal axe d'intervention l'égalité entre les sexes. Notre orientation s'articule autour de :

1. la conception, le développement et la mise en place d'une politique d'égalité des sexes ;
2. l'amélioration des situations socio-économiques des femmes ;
3. la promotion et la défense des droits des femmes ;
4. le renforcement des organisations de femmes ; et
5. la sensibilisation et l'éducation des populations.

Pour ce faire, le MCFDF s'appuie sur le renforcement du rôle politique de l'institution dans l'appareil d'Etat et l'établissement de rapports harmonieux avec les autres instances gouvernementales ainsi qu'avec les organismes de coopération bilatérale et multilatérale. Le MCFDF s'est aussi attelé au renforcement institutionnel, et notamment au renforcement de ses structures déconcentrées, les Coordinations Départementales, pour s'assurer que les politiques gouvernementales atteignent toutes les femmes du pays.

C'est sur cette base et en valorisant les leçons apprises et sa nature transversale, que le MCFDF organise son travail autour de deux

fonctions essentielles : la Généralisation de l'Analyse selon le Genre et la Défense et Promotion des Droits des Femmes.

La première fonction est le pivot de l'action transversale. Il nous permet de travailler en synergie avec les autres institutions de l'Etat pour que les préoccupations d'égalité entre les femmes et les hommes traversent les politiques publiques. L'égalité, la parité ne sont pas de simples exercices de calcul, un simple exercice numérique. Cela suppose aussi **et surtout** que les valeurs sous-jacentes à la construction du féminin et du masculin changent, pour qu'enfin les hommes et les femmes se positionnent sur un pied d'égalité.

Dans le travail transversal, il importe de promouvoir le souci de rétablissement de l'équilibre. Avec l'analyse comparative entre les sexes, il est possible de mesurer progressivement les effets des politiques publiques sur les rapports sociaux entre les hommes et les femmes. Aussi, les programmes de formation professionnelle sont sensibles à la nécessité de promouvoir des emplois non traditionnels pour les femmes comme pour les hommes. Tout comme, l'éducation nationale commence à intégrer la nécessité d'éviter la déperdition scolaire des filles. Les programmes de maintien des filles dans le système scolaire, la lutte contre les stéréotypes sexuels sont autant d'éléments figurants dans le protocole d'accord entre le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, signé le 16 janvier 2007.

Des protocoles d'accord sont des voies privilégiées pour fixer le cadre de l'action concertée pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Dans ce contexte, le Ministère de la Justice, suite à la formalisation d'engagements entre les institutions concernées, a pu se mobiliser pour assurer la justice aux femmes victimes de violence de genre et le système de santé cherche les moyens d'intégration de facteurs sexo-spécifiques pour le respect des

droits des femmes à la santé. Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes compte aller plus loin. S'inspirant de la déclaration du Chef du Gouvernement à l'occasion du 8 mars 2007 en faveur de l'égalité des sexes et du plein respect des droits des femmes, le MCFDF veut doter l'Etat haïtien de moyens pour assurer le plein respect des droits sexuels et reproductifs des femmes. Aussi, compte-t-il présenter prochainement à la nation haïtienne un projet de loi pour la dépénalisation partielle de l'avortement. Ce faisant, nous voulons réduire une des causes de la mortalité maternelle qui hélas est encore un des plus élevés de la région.

A coté de l'éducation, la santé et la justice, la création d'emploi demeure un autre secteur prioritaire pour imprégner l'action étatique de ce souci de recherche d'équilibre. A cet égard l'élaboration du Document National de Stratégie, de Croissance et de Réduction de la Pauvreté est un espace privilégié. Il s'agit, dans une perspective d'égalité des sexes, de prendre conscience de la dimension sexuée de l'économie et du fait que les femmes sont les premières à subir les contrecoups des déséquilibres économiques. Une stratégie de réduction de la pauvreté doit s'attaquer à la vulnérabilité des femmes dans le champ économique et réduire les disparités entre les sexes. Plusieurs instruments sont à notre disposition pour ce faire. Il s'agit, par l'intégration du genre dans les politiques budgétaires et macroéconomiques, de chercher à réaliser la nécessaire articulation entre les besoins pratiques et les intérêts stratégiques. A cet effet, le Ministère que j'ai l'honneur de diriger expérimente sur une base pilote, un programme d'allègement de la pauvreté conciliant activités de production capables de générer de la richesse et renforcement des organisations de femmes. Aussi, prétend-il favoriser l'accès au contrôle des ressources et accroître le pouvoir individuel et collectif des femmes.

L'établissement des quotas demeure un autre moyen à privilégier dans le domaine. Réserver une part des emplois créés, des postes à pourvoir aura certainement un effet sur l'établissement de l'équilibre. Il s'agit de mesures

compensatoires circonscrites dans le temps pour corriger le déséquilibre. Ce quota doit s'appliquer à tous les niveaux. Aussi, déjà lors de l'élaboration du Cadre de Coopération Intérimaire, en 2004, le quota du tiers avait été accepté tant pour les programmes à haute intensité de main d'œuvre que pour le recrutement au niveau de la Police Nationale par exemple. Aujourd'hui certains secteurs ont dépassé le quota du tiers et se proposent de réserver jusqu'à 50% aux femmes. C'est un élément que nous nous proposons de formaliser dans le Document National de Stratégie, de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

Traiter de la pauvreté oblige aussi de s'attarder sur le poids des travaux liés à la reproduction pour les femmes. Nonobstant la carence des données sur l'emploi du temps des femmes, l'énorme contribution des femmes dans l'économie des soins n'est un secret pour quiconque. D'ailleurs, il est possible d'expliquer la forte présence des femmes dans le secteur informel par cette nécessité de concilier travail rémunéré et fardeau domestique. Une politique de réduction de la pauvreté doit tenir compte de l'impact de la mauvaise répartition sexuelle du travail domestique. A cet effet le Ministère compte intégrer dans les politiques sociales la nécessité de collectiviser ces tâches trop souvent invisibilisées. Il s'agit de faciliter l'accès des femmes au secteur formel. Notre réflexion nous porte à débiter avec la garde des enfants.

Lever le voile sur le travail lié à la reproduction devient une exigence pour la construction de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette option implique une revalorisation du travail domestique. Aussi, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes voulant aller de l'avant avec le travail initié par les organisations féministes a-t-il déjà soumis au gouvernement un projet de loi incluant le travail domestique rémunéré dans le code du travail.

**Madame la Présidente,
Honorables Délégués-es,**

Ce sont là certaines avancées et certaines pistes d'action en matière de politique d'égalité entre les sexes du gouvernement haïtien. Sans verser dans un triomphalisme béat, force est de constater que ce sont des bases pour un changement de paradigme en faveur de la construction d'une société égalitaire.

Les résultats obtenus et l'impact des actions menées confortent la pertinence de l'orientation et de la stratégie adoptées : la Généralisation de l'Analyse des Rapports Sociaux de Sexe d'un côté et de l'autre la Promotion et la Défense des Droits des Femmes. Les populations sont de plus en plus conscientes du rôle et de l'importance du MCFDF pour la défense et le respect de leurs droits citoyens. En témoignent sollicitations, appui et solidarité provenant de la société civile, des femmes en général et des organisations de femmes en particulier.

Nos premières alliées demeurent les femmes et les militantes de la cause des femmes. Aussi, il nous importe, tout en promouvant l'accès des 52% des populations à des postes de décision, de travailler à la concertation entre les femmes de l'appareil d'Etat (Exécutif et Législatif) pour que la présence de celles-ci s'accompagne d'une représentation réelle des femmes au pouvoir. Il faut briser les contraintes culturelles qui limitent notre participation. Le renforcement des quotas en politique constitue un passage obligé !

Toutefois, nous sommes conscientes de la lenteur des progrès au regard à l'immensité de la tâche. Les défis à relever sont énormes pour atteindre l'égalité des sexes afin d'assurer aux femmes et aux filles une vie sans discrimination en Haïti. D'où la nécessité d'intensifier les efforts pour aller de l'avant et de renforcer les capacités des ressources humaines de

l'institution, ce également dans une perspective de renforcement de l'autorité de l'Etat. A cet effet, les deux grands chantiers demeurent l'élaboration de la loi sur l'égalité des sexes et de la loi cadre contre la violence de genre. Si le deuxième projet nous permettra, tout en renforçant les avancées législatives pour punir la violence faite aux femmes, de criminaliser les différentes formes d'agression sexuelle, la loi sur l'égalité des sexes nous permettra d'avoir des provisions légales pour un programme d'égalité. Cette dernière s'inscrira dans le cadre de l'application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). A ce propos, nous informons que notre pays est en train de régulariser sa situation quant à l'application de la Convention avec la production d'un rapport combiné sur vingt six (26) années. Suite à quoi, nous proposerons au Parlement de ratifier le protocole facultatif y relatif.

Nous comptons sur votre appui pour nous accompagner dans le chemin du progrès. Nous voulons apprendre de votre expérience. Convaincues nous le sommes et le demeurerons : le sort des femmes du monde entier est intimement lié. Nous sommes condamnées à aller de l'avant ensemble !

Merci de votre attention

Quito, le 6 août 2007,

Marie Laurence JOCELYN LASSEGUE
Ministre